

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

**sur un projet de construction et d'exploitation de 3 plates-formes logistiques
sur les communes de BOISSEAUX (45), BARMAINVILLE et OINVILLE-SAINT-LIPHARD (28)**
(Articles R.123-3 à R.123-24 du code de l'environnement)

OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DE TROIS PLATES-FORMES LOGISTIQUES RELEVANT DE LA RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT FAISANT L'OBJET DE :

-4 DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE : PC 045 037 18 00004 ET PC 045 037 1800005 DÉPOSÉS EN MAIRIE DE BOISSEAUX, PC 028 025 18 00001 ET PC 028 025 18 00002 DÉPOSÉS EN MAIRIE DE BARMAINVILLE, POUR LA CONSTRUCTION DE 3 BÂTIMENTS À USAGE D'ENTREPÔTS ET BUREAUX,

-3 DEMANDES D'AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR L'EXPLOITATION DES PLATES-FORMES LOGISTIQUES DÉSIGNÉES P1/P2 SUR LES COMMUNES DE BOISSEAUX ET BARMAINVILLE, P3 À BOISSEAUX ET P4 À BOISSEAUX, BARMAINVILLE ET OINVILLE-SAINT-LIPHARD, SOUMISES À LA RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUS LES RUBRIQUES 1510-1, 1530-1, 1532-1, 2662-1, 2663-1a, 2663-2a et 4001.

PETITIONNAIRE : SOCIÉTÉ QUARTUS LOGISTIQUE – SIÈGE SOCIAL : 1-3-5 RUE PAUL CÉZANNE, 75008 PARIS.

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : PARC D'ACTIVITÉS DES BUIS, SUR LES COMMUNES DE BOISSEAUX, BARMAINVILLE ET OINVILLE-SAINT-LIPHARD.

DUREE DE L'ENQUETE : 31 JOURS, DU JEUDI 21 FÉVRIER AU SAMEDI 23 MARS 2019 INCLUS.

LES DOSSIERS, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT COMMUNE, SON RESUMÉ NON TECHNIQUE ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, SONT DÉPOSÉS EN MAIRIES DE BOISSEAUX, BARMAINVILLE ET OINVILLE-SAINT-LIPHARD OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE CES MAIRIES ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE UNIQUE OUVERT À CET EFFET.

CES DOSSIERS SERONT AUSSI CONSULTABLES SUR UN POSTE INFORMATIQUE EN MAIRIE DE BOISSEAUX AUX MÊMES HORAIRES AINSI QUE SUR LES SITES INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LES DÉPARTEMENTS DU LOIRET ([HTTP://WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE-ET-RISQUES/RISQUES/INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT-I.C.P.E.-ET-AUTORISATION-UNIQUE](http://www.loiret.gouv.fr/politiques-publiques/securite-et-risques/risques/installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-i.c.p.e.-et-autorisation-unique)) ET D'EURE-ET-LOIR ([HTTP://WWW.EURE-ET-LOIR.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATION-DU-PUBLIC](http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public)).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES PROJETS AUPRÈS DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ QUARTUS LOGISTIQUE (M. BAALBAKI).

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. JEAN BERNARD, CHEF ADMINISTRATIF DU PERSONNEL DE L'ARMÉE EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC :

À LA MAIRIE DE BARMAINVILLE :

- VENDREDI 22 FÉVRIER 2019 DE 14H00 À 17H00
- MARDI 19 MARS 2019 DE 14H00 À 17H00

À LA MAIRIE DE BOISSEAUX :

- MARDI 5 MARS 2019 DE 16H00 À 19H00
- SAMEDI 23 MARS 2019 DE 9H00 À 12H00

DES OBSERVATIONS, QUI SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE DÉPOSÉ EN MAIRIE, POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE BOISSEAUX, SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR COURRIEL À L'ADRESSE « ddpp-sei-quartuslogistique@loiret.gouv.fr » PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LES SITES INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LES DÉPARTEMENTS DU LOIRET ET D'EURE-ET-LOIR DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT UNIQUE DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SÉPARÉES POUR CHACUNE DES DEMANDES SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, DANS LES MAIRIES DE BOISSEAUX, BARMAINVILLE ET OINVILLE-SAINT-LIPHARD, À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL), À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ/BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES), ET SUR LES SITES INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LES DÉPARTEMENTS DU LOIRET ET D'EURE-ET-LOIR.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE :

- LES PRÉFETS DU LOIRET ET D'EURE-ET-LOIR STATUERONT CONJOINTEMENT SUR CHAQUE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PAR ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ASSORTI DE PRESCRIPTIONS,
- LES MAIRES DE BOISSEAUX ET, AU NOM DE L'ÉTAT, DE BARMAINVILLE, PRENDRONT RESPECTIVEMENT LES DÉCISIONS D'ACCORDER OU REFUSER LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LEUR COMMUNE.